

le général, après les avoir assurés du secours de Dieu, se mit lui-même à la tête de l'armée, et marcha contre Nicanor.

24. Et le Seigneur tout-puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuèrent plus de neuf mille hommes, et la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant affaiblie par les blessures qu'elle avait reçues, ils la forcèrent de prendre la fuite.

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étaient venus pour les acheter, et les poursuivirent bien loin.

26. Mais ils revinrent, se voyant pressés par l'heure, parce que c'était la veille du sabbat; ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre.

27. Ayant ensuite ramassé les armes et les dépouilles des ennemis, ils célébrèrent le sabbat, en bénissant le Seigneur qui les avait délivrés en ce jour-là, et qui avait répandu sur eux comme les premières gouttes de la rosée de sa miséricorde.

28. Après le sabbat ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves; et ils retirèrent le reste pour eux et pour ceux qui leur appartenaient.

29. Ils firent après la prière tous ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux de se réconcilier pour toujours avec ses serviteurs.

30. Ils tuèrent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée et de Bacchides, qui combattait contre eux : ils se rendirent maîtres des diverses places fortes, et ils firent un grand butin qu'ils partagèrent également entre les malades, les orphelins, les veuves et même les vieillards.

31. Ils ramassèrent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en réserve dans des lieux avantageux, et ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

32. Ils tuèrent aussi Philarque, qui était un homme très-méchant, et l'un de ceux qui accompagnaient Timothée, et qui avait fait aux Juifs beaucoup de maux.

33. Et lorsqu'ils rendaient à Dieu dans Jérusalem des actions de grâces pour cette victoire, ils découvrirent que Callisthène, qui avait brûlé les portes sacrées, s'était sauvé dans une certaine maison, et ils l'y brûlèrent; Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense pour toutes les impiétés qu'il avait commises.

30. *Et ex his, qui cum Timotheo et Bacchide.* Ce combat ne fut livré que l'année suivante, en 165 avant Jésus-Christ. Gorgias avait été défait après Nicanor dans la campagne précédente. Judas les avait vaincus l'un après l'autre.

33. *Digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.* L'auteur du II^e livre des Machabées joint à ces récits beaucoup de réflexions morales d'une grande importance. Il n'écrit pas uniquement pour faire connaître les faits : *Non scribit ad narrandum*, mais il tient à donner à son récit une valeur démonstrative : *Scribit ad probandum*. Ainsi il ne néglige aucune occasion de faire voir dans la mort des méchants la juste punition des crimes qu'ils ont commis : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* (Sap., XI, 17).

videtur, præsertim ex Deuteronomio. — *Dato signo adjutorii Dei.* Tessera quam Judas ducibus et militibus suis dedit (Itali appellant, *il motto*), videtur hæc fuisse, *Dei auxilium, vel Deus auxilium.* — *Ipsæ dux.* Judas.

24. *Facto sibi adjutore Omnipotente.* Deo juvante. — *Novem millia.* Lib. I, c. 4, n. 15, dicitur occisa tria millia; tria autem millia ex iis, qui se in fugam dederant.

25. *Qui ad emptionem ipsorum venerant.* Vide supra, n. 11. — *Sublatis.* In potestatem redactis.

26. *Hora conclusi.* Angustiis temporis exclusi; nam cum adesset sabbatum, insecutionem fugientium abrumpere sunt coacti.

29. *In finem.* Perfecto, seu in perpetuum, vel tandem.

30. *Et ex his qui cum Timotheo.* Est aliud certamen Judæ cum Timotheo et Bacchide, quod paucis, et sine notatione certi temporis recensetur.

33. *Epinicia.* Festa et celebritates pro reportata victoria. — *Sacras Januas.* Templi.

sancto libro, et dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.

24. Et facti sibi adjutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum; majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

25. Pecuniis vero eorum qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt.

26. Sed reversi sunt hora conclusi; nam erat ante sabbatum; quam ob causam non perseveraverunt insecuentes.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant; benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiam inchoans in eos.

28. Post sabbatum vero, debilibus, et orphanis, et viduis diviserunt spolia; et residua ipsi cum suis habuere.

29. His itaque gestis, et communitate ab omnibus facta obsecratione, misericordiam Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.

30. Et ex his qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contententes, super viginti millia interfecerunt, et munitiones excelsas obtinuerunt; et plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, et viduis, sed et senioribus facientes.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, residua vero spolia Jerosolymam detulerunt.

32. Et Philarchen qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum qui sacras januas incenderat, id est, Callisthenem, cum in quoddam domicilium refugisset, incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Facinorosissimus autem Nicanor qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. Humiliatus auxilio Domini ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per Mediterraneam fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerabile esse, eo quod sequerentur leges ab ipso constitutas.

34. Mais Nicanor, cet homme tout couvert de crimes, qui avait amené mille marchands pour leur vendre les esclaves juifs,

35. Ayant été humilié avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avait regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la mer Méditerranée après s'être dépoillé des riches habits qui le distinguaient, et arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée.

36. Et celui qui avait promis de payer le tribut aux Romains, du prix de la vente des habitants de Jérusalem qu'il ferait esclaves, publiait alors que les Juifs avaient Dieu pour protecteur, et qu'ils étaient invulnérables, à cause qu'ils s'attachaient à suivre les lois qu'il leur avait données.

CHAPITRE IX.

Maladie et mort d'Antiochus Epiphane. Sa lettre aux Juifs.

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

2. Intraverat enim in eam quæ dicitur Persepolis, et tentavit expoliare templum, et civitatem opprimere; sed multitudine ad arma concurrente, in fugam versi sunt; et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

4. Elatus autem in ira, arbitratur se injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere; ideoque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cœlesti num judicio perurgente, eo quod ita superbe locutus est se venturum Jerosolymam, et congeriem sepulcri Judæorum eam facturum.

5. a Sed qui universa conspexit Dominus Deus Israel, percussit eum insanabili et invisibili plaga. Ut enim fini-

1. En ce temps-là Antiochus revint de Perse, après un succès honteux de cette guerre.

2. Car étant entré dans la ville de Persépolis, et se disposant à piller le temple et à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, et le mit en fuite avec ses gens : ainsi Antiochus fut obligé, après cette fuite honteuse, de s'en retourner.

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatane, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor et de Timothée.

4. Et étant transporté de colère, il s'imaginait qu'il pourrait se venger sur les Juifs de l'outrage que lui avaient fait ceux qui l'avaient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisait son chariot de toucher sans cesse, et de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avait dite, qu'il irait à Jérusalem, et qu'il en ferait le tombeau de tous les Juifs.

5. Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël qui voit toutes choses, frappa ce prince d'une plaie incurable et invisible : car dans le moment qu'il eut

• CAP. IX. — I *Inhoneste revertebatur.* Il avait espéré faire un riche butin dans la ville d'Elymaïde, où se trouvait un temple de Diane que l'on croyait rempli de richesses immenses. Mais les habitants de la ville s'étaient armés contre lui, et l'avaient repoussé honteusement. Sur ces faits et ceux qui suivent (Cf. I. Mach., VI, 1-17).

2. *Quæ dicitur Persepolis.* Cette ville est appelée Elymaïde au I^{er} livre des Machabées, VI, 1, et il est dit qu'Antiochus s'en retournait à Babylone (v. 4).

3. *Circa Ecbatanam.* Ecbatane, la capitale de la Médie.

5. *Insanabili et invisibili plaga.* L'auteur du II^e livre des Machabées entre, au sujet de la mort d'Antiochus, dans des détails que ne donne pas l'auteur du I^{er} Livre. Cela tient à la différence du but de ces deux historiens. Celui-ci s'attache à nous montrer les impiétés et les persécuteurs perpétuellement punis en raison de leurs fautes, et pour établir sa thèse à l'égard d'Antiochus particulièrement, il est obligé d'appuyer sur toutes les circonstances de sa mort. Le premier, suppose ces circonstances, mais il ne les exprime pas.

35. *Nullos existimaverat.* Nihil fecerat.

36. *Prædicabat.* Vel invitavit.

CAP. IX. — I. *Inhoneste revertebatur de Perside.* Vide hanc eandem historiam supra, lib. I, c. 6.

2. *Intraverat enim in eam.* Vide dicta, lib. I, c. 6, n. 3.

3. *Recognovit.* Cognovit.

4. *Qui se fugaverant.* E Persepoli. — *Congeriem sepulcri.* Πλοῦνδριον, quod alii vertunt cæmeterium, alii, commune sepulcrum. Significabat Antiochus se maximam stragem tota Hierosolyma editurum, ut civitas universa nihil aliud esset quam sepulcrum quoddam, omni ex parte cadaveribus redundans.

5. *Insanabili et invisibili plaga.* Novo quodam morbi genere, cujus cause non apparerent.

proféré cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, et d'une colique qui le tourmentait cruellement.

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice, puisqu'il avait déchiré lui-même les entrailles des autres par un grand nombre de nouveaux tourments, et qu'il n'avait point depuis renoncé à sa malice.

7. Au contraire, se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu et flamme contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage : mais lorsque ses chevaux couraient avec impétuosité, il tomba de son chariot, et eut tout le corps froissé, et les membres tout meurtris de cette chute.

8. Ainsi celui qui s'élevait par son orgueil au-dessus de la condition de l'homme, s'était flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, et peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, et était porté tout mourant dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu qui éclatait en sa propre personne.

9. Car il sortait des vers du corps de cet impie, comme d'une source; et vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tombaient par pièces avec une odeur si effroyable, que toute l'armée ne pouvait en souffrir la puanteur.

10. Celui qui s'imaginait auparavant qu'il pourrait atteindre jusqu'aux étoiles du ciel était alors en un tel état, que nul ne pouvait plus le porter à cause de l'infection insupportable qui sortait de lui.

11. Il commença donc à rabattre de ce grand orgueil dont il était possédé, et à entrer dans la connaissance de lui-même, étant averti de ce qu'il était par la plaie dont il était frappé, et ses douleurs redoublant à chaque moment;

12. Ainsi ne pouvant plus lui-même souffrir la puanteur qui venait de lui, il dit : Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et que celui qui est mortel ne s'égale pas au Dieu souverain.

13. Or ce scélérat pria le Seigneur, de qui il ne devait point recevoir de miséricorde.

14. Et celui qui se hâta auparavant d'aller à Jérusalem pour la raser jusqu'en terre, et pour n'en faire qu'un sépulcre de corps morts entassés les uns sur les autres, souhaite maintenant de la rendre libre :

15. Et il promet d'égaliser aux Athéniens ces

vit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, et amara interiorum tormenta. [a Par. 16. 9.]

6. Et quidem satis juste, quippe qui multis et novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo a sua malitia cessaret.

7. Super hoc autem superbia repletus, ignem spirans animo in Judæos, et præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, et gravi corporis collisione membra vexari.

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbia repletus, et montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans :

9. Ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et fetore exercitus gravaretur;

10. Et qui paulo ante sidera cœli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fetoris portare.

11. Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina admonitis plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus;

12. Et cum nec ipse jam fetorem suum ferre posset, ita ait : Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

13. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecutus.

14. Et civitatem ad quam festinus veniebat ut eam ad solum deduceret, ac sepulcrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere ;

15. Et Judæos quos nec sepultura

15. *Equales nunc Atheniensibus.* Peut-être au lieu d'*Athéniens*, faudrait-il lire *Antiochiens*, aux habitants d'Antioche. Ce privilège avait été accordé à Jason (II. Mac., IV, 9), mais il avait ensuite été révoqué, et on avait négligé d'en faire l'application par suite des derniers troubles.

6. *Satis juste.* Valde justo. Πᾶν δίκαιον.

7. *Accelerari negotium.* Jubeat aurigam properare.

8. *Montium altitudines in statera appendere.* Adagialis loquendi formula, qua significatur aliquid habere in potestate, ut mercator, verbi gratia, in potestate habet id quod appendit in statera. Alluditur ad locum Isaïæ, 40, 12 : *Quis appendit tribus digitis molem terræ, et libra vit in pondere montes, et colles in statera ?*

10. *Sidera cœli contingere.* Etiam hoc est adagiale; sic dicebat Horatius : *Sublimi feriam sidera vertice.* Sic italico proverbio dicimus : *Toccare il cielo col dito.*

12. *Paria Deo sentire.* Se Deo æquare.

13. *A quo non esset misericordiam consecutus.* Non enim vera ponitudine tangebatur propter offensum Deum, sed propter dolores suos, sicut tanto ante Esau propter amissam primogenituram : de quo D. Paulus ad Hebræos, 12, 17 : *Postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatum est : non enim invenit penitentis locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam.*

15. *Equales nunc Atheniensibus.* Qui inter omnes Græcos maxime liberi ac sui juris fuerunt

quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur.

16. Templum etiam sanctum quod prius expollaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum;

17. Super hæc, et Judæum se futurum, et omnem locum terræ perambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem :

18. Sed non cessantibus doloribus (supervenerat enim in eum justum Dei judicium) desperans scripsit ad Judæos in modum deprecationis epistolam hæc continentem,

19. OPTIMIS CIVIBUS JUDÆIS plurimam salutem, et bene valere, et esse felices, rex et princeps Antiochus.

20. Si bene valetis, et filii vestri, et ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.

21. Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benigne, reversus de Persidis locis, et infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere ;

22. Non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.

23. Respiciens autem quod et pater meus, quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum;

24. Ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta non turbarentur.

25. Ad hæc considerans de proximo potentes quosque et vicinos temporibus insidiantes, et eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum regem, quem sæpe recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam; et scripsi ad eum quæ subjecta sunt.

mêmes Juifs qu'il avait jugés indignes de la sépulture, et de qui il avait dit qu'il exposerait en proie leurs corps morts aux oiseaux du ciel et aux bêtes farouches, et qu'il exterminerait jusqu'aux plus petits enfants.

16. Il s'engage aussi à orner de dons précieux le saint temple qu'il avait pillé auparavant, à y augmenter le nombre des vases sacrés et à fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices;

17. Et même à se faire juif, et à parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu.

18. Mais comme il vit que ses douleurs ne cessaient point, parce que le juste jugement de Dieu était enfin tombé sur lui, commençant à perdre espérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenait ce qui suit :

19. LE ROI et prince Antiochus souhaite la santé, la santé et toute sorte de prospérités aux Juifs, ses bons citoyens.

20. Si vous êtes en santé, vous et vos enfants, et si tout vous réussit comme vous le souhaitez, nous en rendons de grandes grâces à Dieu.

21. Etant maintenant dans la langueur, et n'ayant pour vous que des sentiments de bonté, dans cette grande maladie dont je me suis trouvé surpris lorsque je revenais de Perse, j'ai cru nécessaire de prendre le soin des intérêts communs de mon Etat.

22. Ce n'est pas que je désespère de ma santé : mais j'ai au contraire une grande confiance que je reviendrai de ma maladie.

23. Ayant donc considéré que mon père même lorsqu'il marchait avec son armée dans les hautes provinces, déclara celui qui devait régner après lui,

24. Afin que s'il arrivait quelque malheur, ou qu'on vint à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étaient dans les provinces de son royaume ne pussent en être troublés, sachant qui était celui qu'il avait laissé héritier de sa couronne,

25. Et sachant de plus que ceux qui sont proches de nous et les plus puissants dans nos voisins observent les temps favorables à leurs desseins, et se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus pour régner après moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'étais obligé de me transporter dans les hautes provinces de mes Etats : je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.

17. *Judæum se futurum.* Ainsi se vérifiait à la lettre la prédiction du dernier des sept frères Machabées, qui avait prédit au tyran, que l'Éternel le contraindrait à force de tourments, à confesser qu'il était son maître et le seul véritable Dieu.

20. *Maximas agimus gratias.* Le mot Dieu est exprimé dans le Grec où on lit : « J'en rends de grandes grâces à Dieu, mettant toute mon espérance dans le secours du ciel. »

21. *Vestri autem memor benigne.* Le Grec est plus étendu : « Et ayant pour vous des sentiments de bonté, excité par le souvenir des honneurs que j'ai reçus de vous, et de la bienveillance que vous m'avez témoignée. »

18. *Supervenerat enim in eum justum Dei judicium.* Lata erat in eum divinitus sententia mortis irrevocabilis.

20. *Agimus gratias.* Scilicet Deo.

23. *Ostendit.* Regni successorem declaravit.

24. *Si quid contrarium.* Præter opinionem, et adversum.

25. *Temporibus insidiantes.* Occasionem captantes, et tempus observantes res suas cum vicinorum damno promovendi. — *Scripsi ad eum quæ subjecta sunt.* Additum enim erat hic exemplum epistolæ, quæ ad Antiochum Eupatorem scribebatur, quæ modo non exstat.

26. Je vous prie donc, et je vous conjure que, vous souvenant des grâces que vous avez reçues de moi en public et en particulier, vous gardiez la fidélité que vous devez, et à moi, et à mon fils.

27. Car j'espère qu'il se conduira avec modération et avec douceur, selon mes intentions, et qu'il vous donnera des marques de sa bonté.

28. Enfin, ce meurtrier et ce blasphémateur, frappé d'une horrible plaie, et traité de même qu'il avait traité les autres, étant sur les montagnes, et loin de son pays, finit sa vie par une misérable mort.

29. Philippe, son frère de lait, prit le soin de transporter son corps : et craignant le fils d'Antiochus, il s'en alla en Egypte vers Ptolémée Philométor.

26. Oro itaque vos, et peto memores beneficiorum publice et privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me et ad filium meum.

27. Confido enim, eum modeste et humane acturum, et sequentem propositum meum, et communem vobis fore.

28. Igitur homicida et blasphemus pessime percussus, et ut ipse alios tractaverat, peregre in montibus miserabili obitu vita functus est.

29. Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

CHAPITRE X.

Purification du temple par Judas Machabée. Lysias et Antiochus Eupator. Mort de Ptolémée Macron. Victoires de Judas sur les Iduméens. Défaite de Timothée. Prise de Gazara.

1. Cependant Machabée et ceux qu'il avait avec lui, soutenus de la protection du Seigneur, reprisent le temple et la ville de Jérusalem.

2. Ils détruisirent les autels que les infidèles avaient dressés dans les places publiques, et les temples des idoles.

3. Et après avoir purifié le temple, ils y élevèrent un autel; et ayant fait sortir quelques étincelles de pierres à feu, ils offrirent des sacrifices deux ans après, et ils y mirent de l'encens, les lampes et les pains qu'on exposait devant le Seigneur.

4. Cela étant fait, prosternés en terre, ils conjuraient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de si grands maux; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivait

1. Machabæus autem, et qui cum eo erant, Domino se protegente, templum quidem, et civitatem recepit;

2. Aras autem quas alienigenæ per plateas extruxerant, itemque delubra demolitus est;

3. Et purgato templo, aliud altare fecerunt; et de ignitis lapidibus igne concepto sacrificia obtulerunt post biennium, et incensum, et lucernas, et panes propositionis posuerunt.

4. Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent; sed et, si quando peccassent, ut ab ipso mitius corripere-

28. *Miserabili obitu vita functus est.* Il mourut à Tabès, ville de Perse, dans la Parétacène (I. Mach., VI, 14-15). Tous les historiens s'accordent avec les livres sacrés pour faire de ce prince le portrait le plus affreux. Sa pénitence ne fut pas sincère. Il confessa ses fautes au milieu des tourments, comme le patient qu'on met à la torture fait l'aveu de ses crimes. Mais il ne les détesta pas dans le fond de son cœur, et c'est pour ce motif qu'il n'obtint pas de la miséricorde de Dieu son pardon. Sa conduite extravagante lui fit donner le surnom d'*Epimane*, qui veut dire l'insensé. Ses persécutions l'ont fait appeler le Néron du judaïsme.

29. *Qui metuens filium Antiochi.* Il avait nommé Philippe régent, et lui avait remis les habits royaux pour qu'il les portât à son fils Antiochus Eupator, qui était un enfant de neuf ans. Philippe fit transporter à Antioche le corps du roi défunt, mais il apprit que Lysias s'était emparé de la régence et de la tutelle du jeune prince, et il s'enfuit en Egypte qui était l'asile de tous les Syriens mécontents, et là il implora la protection de Ptolémée Philométor (164 avant Jésus-Christ).

CAP. X. — 1. *Machabæus autem.* Sur ce fait qui précède la mort d'Antiochus Epiphane (Voyez I. Mac., IV, 36 et suiv.).

3. *Post biennium.* Deux ans après l'établissement de Judas, et trois ans après la profanation du temple (Cf. I. Mach., I, 57 et IV, 52).

27. *Communem vobis fore.* In græco est *συμπερινεληθησθαι* id est, fore ut communiter vobiscum et indulgenter agat. Videtur mihi græca phrasis italicæ respondere, qua dicimus, *si portera bene con voi.*

28. *In montibus.* Vide dicta lib. I, c. 6, n. 4.

29. *Transferebat autem corpus.* Antiochiam. — *Metuens filium Antiochi.* Causam metus Scriptura non exprimit. Videtur timuisse Lysiam, in cujus potestate Antiochus puerulus erat.

CAP. X. — 2. *Per plateas.* Mos enim erat gentium, non in templis tantum, sed et in viis publicis aras ponere. Talis illa quam vidit D. Paulus positam Athenis, *Ignoto Deo.* Act., 17, 23.

3. *De ignitis lapidibus igne concepto.* *Πυρωσαντες λίθους.* Cum accendissent vel ignitos fecissent lapides, chalybis scilicet percussu. Serarius putat hoc factum oppositis lapidibus ad solem, aut in ignem conjectis, donec candescerent, aut certe miraculo precibus impetrato. Fortasse etiam mutuo attritu. — *Post biennium.* Vide dicta lib. I, c. 4, n. 25.

tur, et non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.

5. Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis, qui fuit casleu.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum tabernaculorum, recordantes quod ante modicum temporis, diem solemnem Tabernaculorum in montibus et in speluncis more bestiarum egerant.

7. Propter quod thyrsos, et ramos virides, et palmas præferabant ei qui prosperavit mundari locum suum.

8. Et decreverunt communi præcepto et decreto universæ genti Judæorum omnibus annis agere dies istos.

9. Et Antiochi quidem qui appellatus est Nobilis, vitæ excessus ita se habuit.

10. Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala quæ in bellis gesta sunt.

11. Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis et Syriæ militiæ principem.

12. Nam Ptolemæus qui dicebatur Macer, justus tenax, erga Judæos esse constituit, et præcipue propter iniquitatem quæ facta erat in eos, et pacifice agere cum eis.

13. Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem, cum frequenter proditor audiret, eo quod Cyprum creditam sibi a Philometore deseruisset, et ad Antiochum Nobilem translatus etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.

5. *Contigit eadem die purificationem fieri.* Trois ans auparavant à pareil jour, les Syriens y avaient placé l'idole de Jupiter (Cf. I. Mach., I, 57, 62 et IV, 52, 54).

9. *Et Antiochi quidem.* Ce verset est la conclusion du chapitre précédent, et il sert ici de transition pour passer à l'histoire d'Antiochus Eupator. Car les cinq livres de Jason dont le II^e livre des Machabées est l'abrégé, se bornait à faire l'histoire d'Antiochus Epiphane et de son fils.

11. *Constituit super negotia regni Lysiam.* Ou plutôt, comme dit le P. de Carrières, Lysias s'y établit lui-même au grand malheur des Juifs (Cf. I. Mach., VI, 17).

12. *Qui dicebatur Macer.* D'après le Grec, il est appelé *Macron*, qui signifie le long ou de haute taille. Ce Ptolémée est le fils de Dorymène dont il a été parlé (II. Mach., IV, 45, VIII, 8).

13. *Ab eo recessisset.* Le P. de Carrières dit qu'il s'était éloigné de ce prince, parce qu'il était mécontent de ce qu'il ne faisait rien pour lui. Le Grec porte en effet : En voyant qu'après être passé dans le parti d'Antiochus Epiphane, on ne lui donnait pas un emploi distingué, il s'empoisonna.

5. *Casleu.* Qui novembri respondet.

6. *In modum Tabernaculorum.* Ad eum modum quo solebat agitare festum Tabernaculorum. — *Recordantes quod ex tristi in lætum et prosperum statum res mutatae essent,* et quasi supplementes hac Encæniorum celebritate, quod defuerat celebritati Tabernaculorum.

7. *Thyrsos.* Virgulta, vel hastas frondibus ornatas. — *Et.* Scilicet canentes. — *Prosperavit mundari.* Dedit prosperitatem mundandi.

12. *Nam Ptolemæus.* Narratur quomodo Ptolemæus quidam ad voluntarium exitum compulsus sit, quod minus in Judæos acerbus esset. — *Propter iniquitatem quæ facta erat in eos.* Quia viderat, et videbat injuste et acerbe tractari Judæos, sensu commiserationis commovebatur.

13. *Proditor audiret.* Proditor appellaretur. — *Cyprum creditam sibi a Philometore deseruisset.* A Ptolemæo Philometore Ægypti rege. — *Etiam ab eo recessisset.* Non est sensus Macrum revera recessisse ab Antiocho, alioqui apud filium nullum habuisset locum, sed recessisse eum dicebant ejus æmuli, quod Judæis Antiochi inimicis favere videretur.

quelque jour qu'ils péchassent contre lui, et de ne plus les livrer à des barbares et à des blasphémateurs de son nom.

5. Le temple fut purifié le même jour qu'il avait été profané par les étrangers, c'est-à-dire le vingt-cinquième du mois de casleu.

6. Ils célébrèrent cette fête avec une grande joie pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, se souvenant qu'ils avaient passé peu de temps auparavant la fête des Tabernacles sur les montagnes et dans les cavernes, où ils vivaient comme des bêtes.

7. C'est pourquoi ils portaient des bâtons couverts de feuillages, des rameaux verts et des palmes, à l'honneur de celui qui leur avait procuré la liberté de purifier son temple.

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration et une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs de célébrer cette fête tous les ans le même jour.

9. Telle fut donc la mort d'Antiochus qui fut appelé l'illustre.

10. Nous représenterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, et nous abrègerons le récit des maux qui sont arrivés pendant ses guerres.

11. Ce prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de son royaume un certain Lysias, général des armées de Phénicie et de Syrie.

12. Car Ptolémée surnommé le Maigre, résolut d'observer religieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avait fait, et d'agir toujours avec un esprit de paix à leur égard.

13. C'est pourquoi étant accusé auprès d'Eupator, par ses favoris qui le traitaient souvent de traître, parce qu'il avait abandonné Cypre, que le roi Philométor lui avait confiée, et qu'après être passé dans le parti d'Antiochus l'illustre, il s'était encore éloigné de ce prince, il s'empoisonna et se fit mourir.

14. Quant à Gorgias, qui commandait vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangères, il combattait souvent et maltraitait fort les Juifs.

15. D'un autre côté, les Juifs qui tenaient des places fortes et d'une situation avantageuse, recevaient ceux qui avaient été chassés de Jérusalem par Judas Machabée, et cherchaient les occasions de lui faire la guerre.

16. Cependant ceux qui étaient avec Machabée, ayant conjuré par leurs prières le Seigneur de venir à leur secours, attaquèrent avec une grande vigueur les forteresses des Iduméens.

17. Et après un rude combat, ils s'en rendirent les maîtres, taillèrent en pièces tout ce qu'ils rencontrèrent, et tous ensemble ne tuèrent pas moins de vingt mille hommes.

18. Quelques-uns s'étant retirés en deux tours extrêmement fortes, où ils avaient tout ce qui était nécessaire pour se bien défendre.

19. Machabée laissa pour les forcer, Simon, Joseph et Zachée, et des troupes assez nombreuses qu'ils avaient avec eux, et pour lui, il marcha avec ses gens pour des expéditions plus pressantes.

20. Mais les gens de Simon, poussés d'un mouvement d'avarice, se laissant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étaient dans ces tours, et ayant reçu soixante et dix mille didrachmes, en laissèrent échapper quelques-uns.

21. Ce qui étant rapporté à Machabée, il assembla les premiers du peuple et accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs frères pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Et après avoir fait mourir ces traîtres, il força aussitôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux places plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avait auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangères, et assemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

25. Dans le temps même qu'il approchait, Machabée et ceux qui étaient avec lui conjurèrent le Seigneur, la cendre sur la tête, les reins couverts d'un cilice,

15. *Judei vero.* Ces Juifs apostats s'étaient mêlés avec les Iduméens. Le Grec et le Syriaque lisent : D'un autre côté, les Iduméens qui tenaient des places fortes et d'une situation avantageuse exerçaient les Juifs et recevaient, etc.

18. *Quidam autem.* Le Grec ajoute qu'ils n'étaient pas moins de 9,000.

24. *At Timotheus.* Voyez I. Mach., V, et II, Mach., VIII, 30.

14. *Assumptis advenis.* In græco ad verbum est : *Peregrinum militem et bellum adversus Judæos nutrebat.*

15. *Bellare tentabant.* In græco est, *πολεμον τροφην ἐπιχειρουν*, *bellum nutrire tentabant.*

18. *In duas turres.* Nomine turrium videntur intelligenda castella satis magna; nam in græco legimus, non minus novem millibus eo confugisse; ideoque aliqui verterunt *arces*: quin etiam infra, n. 23, eas turres Scriptura *munitiones* vocat.

20. *Septuaginta milibus didrachmis.* Quæ efficiunt monetæ romanæ scuta quatuordecim millia; nam didrachma duobus juliiis æquivallet.

21. *Pecunia fratres vendidissent.* Non enim vitam suam duntaxat, aut bona recipiebant, sed potestatem vexandi Judæos credibus, rapinis, incendiis, etc.

24. *Qui prius a Judæis fuerat superatus.* In Galaaditide, cum dux Ammonitarum esset, non multo ante præliis aliquot afflictus fuerat a Judæis, supra, lib. I, c. 5, n. 5 et 7.

14. Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis frequenter Judæos debellabat.

15. Judæi vero qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, et bellare tentabant.

16. Hi vero qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum;

17. Multaque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, et omnes simul non minus viginti millibus trucidaverunt.

18. Quidam autem, cum confugissent in duas turres valde munitas, omnem apparatus ad repugnandum habentes,

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, et Josepho, itemque Zachæo, eis que cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.

20. Hi vero qui cum Simone erant, cupiditate ducti, a quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecunia; et septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.

21. Cum autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quod pecunia fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, et confestim duas turres occupavit.

23. Armis autem ac manibus omnia prospere agendo, in duabus munitionibus plusquam viginti millia peremit.

24. At Timotheus qui prius a Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, et congregato equitatu Asiatico, advenit quasi armis Judæam capturus.

25. Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terra aspergentes, lumbosque cilicis præcincti,

26. Ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, et adversariis adversaretur, sicut lex dicit.

27. Et ita post orationem, sumptis armis, longius de civitate procedentes, et proximi hostibus effecti, resederunt.

28. Primo autem solis ortu utrique commiserunt; isti quidem victoriæ et prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes; illi autem ducem belli animum habebant.

29. Sed, cum vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cælo viri quinque in equis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes;

30. Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolorem conservabant; in adversarios autem tela et fulmina jaciebant, ex quo et cæcitate confusi, et repleti perturbatione cadebant.

31. Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, et equites sexcenti.

32. Timotheus vero confugit in Gazaram præsidium munitum, cui præerat Chæreas.

33. Machabæus autem, et qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.

34. At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, et sermones nefandos jactabant.

35. Sed cum dies quinta illucesceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, et feroci animo incendentes ascendebant;

36. Sed et alii similiter ascendentes, turres portasque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.

37. Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultant-

26. *Ad altaris crepidinem provoluti.* D'après le Grec : Sur le pavé qui est vis-à-vis de l'autel du parfum, c'est-à-dire, devant le Saint, entre l'autel des holocaustes et le vestibule du temple. C'est l'endroit où les prêtres se prosternaient pour prier dans les calamités publiques (Joel., II, 17).

29. *Apparuerunt adversariis de cælo viri.* L'auteur sacré rapporte ce prodige pour montrer que le Seigneur était avec Judas, qui ne combattait d'ailleurs que pour le triomphe de la religion et qui avait mis toute son espérance dans le secours d'en-haut.

32. *In Gazaram.* Gazara ou Gadera, cette ville était du côté de la Palestine (Voy. I. Mach., XIII, 54). — *Cui præerat Chæreas.* Chæreas était le frère de Timothée (Vid. infr., vers. 37).

37. *In quodam repertum loco.* Ce qui prouve qu'il faudrait lire *lacu*, au lieu de *loco*, c'est

26. *Sicut lex dicit.* Exod., 23, 22, 23, ubi legimus : *Quod si audieris vocem ejus, et feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis tuis, et affligam affligentes te. Præcedetque te angelus meus.*

27. *De civitate.* Jerusalem.

28. *Sponsorem cum virtute.* Virtutis et fortitudinis ipsorum auctorem et adjutorem. — *Ducem belli animum habebant.* *Τον θυρον*, id est, *iram*, sibi ipsis videlicet confidebant, et recedentes a Domino, imo pugnantibus contra Dominum, ponebant carnem brachium suum.

32. *Gazaram.* Licet supra non semel Gazara posita sit pro Gaza civitate Palæstinorum, hic tamen ponitur pro alio loco a Gaza distincto, ut notat Serarius et Sallianus.

34. *Maledicebant.* Judæ et Judæis, a quibus obsidebantur.

37. *Præsidio vastato.* Arce, quam expugnaverant, direpta et vastata. — *Loco.* In græco est

ayant trouvé Timothée en un certain lieu où il se cachait; ils le tuèrent avec son frère Chéréas et Apollophanes.

38. Après cela, chantant des hymnes et des cantiques, ils bénissaient le Seigneur qui avait fait ces grandes choses en Israël, et qui les avait rendus victorieux de leurs ennemis.

CHAPITRE XI.

Lysias vient en Judée avec une armée nombreuse. Les Juifs invoquent le Seigneur et remportent la victoire. Paix avec Lysias. Lettre de Lysias aux Juifs. Lettres d'Antiochus Eupator à Lysias et aux Juifs. Lettre des Romains aux Juifs.

1. Peu de temps après, Lysias, gouverneur du roi et son parent, qui avait la conduite de toutes les affaires du royaume, étant sensiblement touché de ce qui était arrivé,

2. Assembla quatre-vingt mille hommes de pied avec toute la cavalerie, et marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendrait la ville de Jérusalem, ayant dessein, quand il l'aurait prise, de ne la faire habiter que par les gentils.

3. Il espérait aussi qu'il tirerait de l'argent du temple de Dieu, comme des temples des païens; et qu'il vendrait tous les ans la dignité de grand-prêtre;

4. Ne faisant aucune réflexion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgueil, il mettait toute sa confiance dans la multitude de son infanterie, dans le grand nombre de sa cavalerie, et dans quatre-vingts éléphants.

5. Etant entré en Judée, et s'étant approché de Bethsura, située dans un lieu étroit, à cinq stades de Jérusalem, il attaqua cette place.

6. Lorsque Machabée et ceux qui étaient avec lui eurent su que les ennemis commençaient à attaquer les forteresses, ils conjurèrent le Seigneur avec tout le peuple, par leurs prières et par leurs larmes, d'envoyer un bon ange pour le salut d'Israël.

7. Et Machabée, prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril pour secourir leurs frères.

tem se, in quodam repertum loco peremerunt; et fratrem illius Chæream, et Apollophanem occiderunt.

38. Quibus gestis, in hymnis et confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israel, et victoriam dedit illis.

1. Sed parvo post tempore, Lysias procurator regis, et propinquus, ac negotiorum prepositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. Congregatis octoginta millibus, et equitatu universo, veniebat adversus Judæos, existimans se civitatem quidem captam gentibus habitaculum facturum,

3. Templum vero in pecuniæ quæstum, sicut cætera delubra gentium, habiturum, et per singulos annos venale sacerdotium;

4. Nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrænatus in multitudine peditum, et in millibus equitum, et in octoginta elephantis confidebat.

5. Ingressus autem Judæam, et appropians Bethsuræ quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.

6. Ut autem Machabæus, et qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu et lacrimis rogabant Dominum, et omnis turba simul, ut bonum angelum mitteret ad salutem Israel.

7. Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, cæteros adhortatus est simul secum periculum subire, et ferre auxilium fratribus suis.

que le Grec et le Syriaque lisent dans un creux, dans une citerne. Ces événements se passèrent l'an 164 avant Jésus-Christ.

CAP. XI. — 1. De his quæ acciderant. De la défaite de Timothée et de son armée.

3. Templum vero in pecuniæ quæstum. Il aurait fait du temple une source de revenus, soit en vendant les charges et les dignités qui y étaient attachées, soit en prélevant un impôt sur toutes les victimes qu'on viendrait y offrir.

4. Et in octoginta elephantis. Antiochus Eupator avait dans ses armées 80 éléphants, et Lysias en avait pris 32 pour son expédition de Judée. Le P. de Carrières suppose que cette guerre est la même que celle dont il est parlé (I. Mach., VI). D. Calmet croit que celle-ci est différente. Sa raison est que le jeune roi, dans cette guerre, n'était pas au camp, mais qu'il se trouvait à Antioche; au lieu que dans la guerre dont il est parlé (I. Mach., VI), ce jeune prince était présent. Et il paraît que cette guerre du 1^{er} livre des Machabées, chap. VI, est la même que celle dont il est question au II^e livre, chap. XIII.

λακκω, lacu, ut forte legendum in nostra vulgata editione, ut observarunt Emmanuel Sa. Salianus et Serarius.

38. Confessionibus. Dei laudibus.

CAP. XI. — 1. Negotiorum prepositus. Ο ἐπιτων πραγμάτων, ut Heliodorus tempore Seleuci patri Antiochi Eupatoris, supra, c. 3, n. 7.

5. Expugnabat. Oppugnabat, ut etiam numero sequenti. Quod dicit Bethsuram fuisse in angusto loco, in græco est, ἐν ῥυμνο χωρῷ, situ firmo.

8. Cumque pariter prompto animo procederent, Jerosolymis apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.

9. Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, et convalescerunt animis; non solum homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare.

10. Ibat igitur prompti, de cælo habentes adjutorem, et miserantem super eos Dominum.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, et equitum mille sexcentos;

12. Universos autem in fugam vertierunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt. Sed et ipse Lysias turpiter fugiens evasit.

13. Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, et intelligens invictos esse Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos;

14. Promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, et regem compulsurum, amicum fieri.

15. Annuit autem Machabæus precibus Lysias in omnibus utilitati consulens; et quæcumque Machabæus scripsit Lysias de Judæis, ea rex concessit.

16. Nam erant scriptæ Judæis epistolæ a Lysia quidem hunc modum continentibus;

Lysias populo Judæorum salutem.

17. Joannes, et Abesalom, qui missi fuerant a vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea quæ per illos significabantur, implem.

18. Quæcumque igitur regi potuerunt perferri, exposui; et quæ res permittebat, concessit.

19. Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, et deinceps honorum vobis causa esse tentabo.

20. De cæteris autem per singula verbo mandavi, et istis, et his qui a me missi sunt, colloqui vobiscum.

8. Et lorsqu'ils marchaient tous ensemble avec un courage assuré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval qui marchait devant eux, revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or et une lance qu'il tenait à la main.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur plein de miséricorde, et ils s'animent d'un grand courage, étant prêts à combattre, non-seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, et à passer au travers des murailles de fer.

10. Ils marchaient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur qui, du haut du ciel, se déclarait leur protecteur, et faisait éclater sur eux ses miséricordes.

11. En même temps ils se jetèrent impétueusement sur leurs ennemis, comme des lions: et ils tuèrent onze mille hommes de leur infanterie et seize cents chevaux.

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plupart ne se sauvèrent que blessés et sans armes: Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquait pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avait faite, et reconnaissant que les Hébreux étaient invincibles lorsqu'ils s'appuyaient sur le secours du Dieu tout-puissant, il leur envoya des ambassadeurs;

14. Et il promit de consentir à toutes les conditions de paix qui seraient justes, et de persuader au roi de faire alliance et amitié avec eux.

15. Machabée se rendit aux prières de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses que l'intérêt public; et le roi accorda toutes les choses que Machabée demanda pour les Juifs dans les lettres qu'il écrivit à Lysias.

16. Car la lettre que Lysias écrivit sur cela aux Juifs était conçue en ces termes:

Lysias au peuple juif, salut.

17. Jean et Abesalom que vous m'avez envoyés, m'ayant rendu vos lettres, m'ont demandé que j'accomplisse les choses qu'elles contenaient.

18. Ayant ainsi exposé au roi tout ce qui pouvait lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires ont pu lui permettre.

19. Si donc vous demeurez fidèles au roi dans vos traités, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez envoyés, et ceux que je vous envoie, d'en conférer en détail avec vous.

8. Apparuit præcedens eos equus. Dans l'expédition contre Timothée, le ciel avait manifesté d'une manière sensible son intervention en faveur des Juifs. Ici un prodige semblable se fait en faveur de l'armée qui va combattre Lysias. Ce général sentira lui-même qu'il est en présence d'une force surhumaine, et il le reconnaîtra en demandant la paix.

13. Diminutionem. Ελαστωμα, cladem.

14. Regem compulsurum amicum fieri. Tuto promittere poterat, quia regem puerulum habebat in potestate, sub cujus nomine ipse regnabat.

15. Utilitati. Publicæ. — Quæcumque Machabæus scripsit. Petiisse autem Machabæum ut in patriis legibus, atque institutis vivere liceret, facile est existimare, quando ea una summaque successu belli causa fuerat.

18. Potuerunt perferri. In græco, pro potuerunt, ἔδει, id est, oportebat.

19. Fidem. In græco est, εὐνοίαν, benevolentiam; id est, si vos bene affectos ostenderitis erga regis negotia. — Bonorum vobis causa esse. De vobis bene mereri.

20. Et istis, et his qui a me missi sunt. Id est utrorumque legatis.

21. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le vingt-quatrième du mois de dioscore.

22. La lettre du roi, contenait ce qui suit :

Le roi ANTIOCHUS à Lysias, son frère, salut.

23. Le roi, notre père, ayant été transféré entre les dieux, et nous, désirant que ceux qui sont dans notre royaume vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer avec soin à leurs affaires,

24. Nous avons appris que les Juifs n'ont pu consentir au désir qu'avait mon père de les faire passer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toujours leurs coutumes; et que pour cette raison ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs lois.

25. C'est pourquoi, voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté et ordonné que leur temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon les coutumes de leurs ancêtres.

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux et de faire alliance avec eux, afin qu'ayant connu notre volonté ils reprennent courage, et qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. La lettre du roi aux Juifs contenait ce qui suit :

Le roi ANTIOCHUS au sénat des Juifs et à tous les autres Juifs, salut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons; et nous nous portons bien aussi nous-même.

29. Ménélaüs s'est adressé à nous, et nous a

21. Anno centesimo quadragesimo octavo. L'an 148 de l'ère des Séleucides, selon le comput des Syriens et des Chaldeens, répond à l'an 149 du comput des Juifs. Voyez ce que nous avons dit dans notre *Préface sur les Machabées*, au sujet de l'ère des Séleucides, et l'on conciliera la chronologie du 1^{er} et du 2^e livre des Machabées. — Dioscori. Le mois dioscore ne se trouve dans aucun calendrier, il y a donc ici une faute de copiste. Les uns lisent *Dystros*, les autres *Dios*. Le premier de ces mois répond à notre mois de mars et le second à notre mois de novembre.

26. *Cognita nostra voluntate*. Dans ces sortes de pièces diplomatiques, on sent, sous une réserve calculée, percer la dissimulation de ces rois de Syrie, qui n'ont jamais tenu leurs engagements.

29. *Adiit nos Menelaus*. Aux yeux des rois de Syrie, Ménélaüs était grand-prêtre, parce

21. Anno centesimo quadragesimo octavo. Hæc notatio temporis non levem invehit difficultatem, qui fieri queat; ut hæc, sequentesque epistolæ date sint anno 149, ut habetur supra, lib. 1, c. 6, n. 16; sed communis est, et vera responsio Græcorum annos aliter a Judæis, aliter a Syris et Chaldeis fuisse numeratos, et illos quidem annos inchoasse a mense nisan, qui respondet martio; hos autem a mense tisri, qui respondet septembri; et auctorem libri primi judaicam supputationem sequi; auctorem vero secundi syriacam; ideoque bellum, quod primo libro, c. 6, n. 20 et seq. dicitur contigisse anno, 150, idem in secundo, c. 13, l. ad annum 149 refertur. Itaque totis sex mensibus Judæi numerabant annum 149, cum Syri adhuc 148 numerarent, et ita de ceteris: ex quo etiam intelligitur intra hæc menses estivos, tam mortem Antiochi Epiphaniæ, quam initium regni Antiochi Eupatoris, et hæc prælia et fœdus inter Eupatorem et Machabeum contigisse. — Mensis dioscori. Sive dioscorinthii, ut græci libri habent. Quisnam sit hic mensis difficultate non caret, cum in catalogo mensium macedonicorum non inveniatur, et alioqui constat juxta hos menses notari hæc epistolæ, ut patet ex mense xanthico, infra, n. 30. Itaque merito creditur hic mensis fuisse embolismicus, sive intercalaris, ut sentiunt Masius, Serarius et Sallianus, insertus inter dystum et xanthicum, qui martio et aprilii respondent; quo modo adar a Judæis inserebatur suis temporibus inter priorem adar et nisan, vocabaturque adar posterior. Dicit etiam potest aliquos macedonicos menses duplex nomen habuisse, ut apud Romanos julius et augustus, qui etiam dicitur quintilis et sextilis. Probabile etiam est in originali textu scriptum fuisse Διου, qui mensis fuit Macedonum, et librarios posuisse διοσκουρου, quasi vox Διου esset breviter pro διοσκουρου.

22. *Lysia fratri*. Cognato, propinquo. Vide infra, n. 35.

23. *Inter deos translato*. Usitata illo tempore adulatio, ut mortui principes inter deos recepti dicerentur.

24. *Concedi sibi legitima sua*. Concedi ut juxta patrias leges vivere liceat.

26. *Dexteram dederis*. Cum eis pacem feceris et concordiam. — *Utilitatibus propriis deserviant*. Negotia sua curent.

29. *Velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos*. Multos ex vobis velle adire nos, simul cum legatis, ut causam vestram de libertate et conservatione rituum vestrorum agatis apud me.

21. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis dioscori die vigesima et quarta.

22. Regis autem epistola ista continebat; Rex ANTIOCHUS Lysia fratri salutem.

23. Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, et rebus suis adhibere diligentiam:

24. Audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare a nobis concedi sibi legitima sua.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus, templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.

26. Bene igitur feceris, si miseris ad eos, et dexteram dederis; ut cognita nostra voluntate, bono animo sint, et utilitatibus propriis deserviant.

27. Ad Judæos vero regis epistola talis erat:

REX ANTIOCHUS senatui Judæorum, et cæteris Judæis salutem.

28. Si valetis, sic estis ut volumus; sed et ipsi bene valeamus.

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle

vos descendere ad vestros qui sunt apud nos.

30. His igitur qui commeant usque ad diem trigesimum mensis xanthici, damus dextras securitatis.

31. Ut Judæi utantur cibis et legibus suis, sicut et prius; et nemo eorum ullo modo molestiam patiat de his quæ per ignorantiam gesta sunt.

32. Misimus autem et Menelaum qui vos alloquatur.

33. Valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, xanthici mensis quinta decima die.

34. Miserunt autem etiam Romani epistolam, ita se habentem;

QUINTUS MEMMIUS et TITUS MANILIUS, legati Romanorum, populo Judæorum salutem.

35. De his quæ Lysias cognatus regis concessit vobis, et nos concessimus.

36. De quibus autem ad regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite, diligentius inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis; nos enim Antiochiam accedimus.

37. Ideoque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.

38. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quinta decima die mensis xanthici.

dit que vous désirez venir trouver vos gens qui sont auprès de nous.

30. Nous donnons donc un passeport pour ceux qui voudront venir, jusqu'au trentième jour du mois de xanthique :

31. Et nous permettons aux Juifs d'user de leurs viandes et de vivre selon leurs lois comme auparavant, sans qu'on puisse faire la moindre peine à aucun d'eux pour les fautes qui ont été faites par ignorance.

32. Nous avons aussi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confère avec vous.

33. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le quinzième du mois de xanthique.

34. Les Romains envoyèrent aussi une lettre conçue en ces termes :

QUINTUS MEMMIUS et TITUS MANILIUS, envoyés des Romains, au peuple des Juifs, salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias, parent du roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a cru devoir être représentées au roi, envoyez quelqu'un au plus tôt, après en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions ce qui vous sera le plus avantageux. Car nous allons à Antioche.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informés de ce que vous souhaitez.

38. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le quinzième du mois de xanthique.

qu'il avait obtenu la souveraine sacrificature d'Antiochus Epiphane; mais aux yeux des Juifs, le grand-prêtre véritable était Judas Machabée.

30. *Mensis xanthici*. Ce mois répond à mars-avril. Il commençait fin mars.

34. *Miserunt autem etiam Romani*. Le roi de Syrie s'était engagé à rendre aux Juifs la libre possession du temple, à leur laisser la liberté d'exercer leur culte, et à suivre leur loi, et Judas Machabée, qui ne demandait que l'indépendance de son pays au point de vue religieux, avait accepté. Les Romains intervinrent pour se faire les garants de l'exécution de ce traité. C'était la première fois qu'ils s'imposaient officiellement dans les affaires de la Judée. Leur politique les y appliquait, parce qu'ils avaient intérêt à maintenir ce petit état qui se trouvait entre l'Égypte et la Syrie, et qui empêchait ces deux royaumes de se réunir sous un même sceptre; ce qui leur aurait donné une importance contraire aux intérêts de la république romaine, qui tenait à diviser ses ennemis pour les asservir ensuite.

38. *Anno centesimo quadragesimo octavo*. Cette date étant absolument la même que celle de la lettre précédente, on soupçonne une méprise de copiste.

30. *Qui commeant*. Qui hac de causa venire huc voluerunt. — *Usque ad diem trigesimum*. Hoc est, spatium quindecim dierum; nam epistola data est die decima quinta mensis. — *Xanthici*. Id est, aprilis.

31. *Quæ per ignorantiam gesta sunt*. Amnistiam sive oblivionem videtur inducere eorum quæ hactenus utrinque hostiliter gesta fuerant, quæ quasi per ignorantiam commissa excusata censentur.

34. *Legati Romanorum*. Erant hi legati Romanorum in Asiam a senatu populoque romano missi ad componendas res provinciarum illarum.

36. *Diligentius inter vos conferentes*. Deliberantes et consultantes quid sit e re vestra.